



Autorisation de prise de vues et d'utilisation d'images pour les personnes majeures

Je, soussigné(e)

Demeurant

Adresse mail..... Tél. :

Cocher la case ci-dessous

Autoriseà me photographier dans le cadre du concours national de photographie intitulé « Vive le bac pro ! », organisé par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), qui se déroule entre le 23 novembre 2015 et le 18 mars 2016.

Déclare céder à titre gracieux au MENESR, pour une durée de 10 ans, le droit d'utiliser les images prises à cette occasion sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État, ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

Le MENESR s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de ces images, ainsi que des commentaires l'accompagnant, **ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation.**

Fait à....., le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En deux exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.*

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Secrétariat général – Délégation à la communication, 110 rue de Grenelle – 75357 Paris Cedex 07